

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026026 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 09/03/2026
Objet : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025 AFFECTATION DU RESULTAT

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 12/03/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=026 Budget principal exercice 2025 affectation r_sultat.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260309-2026026-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/03/2026

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	13
Représentés :	0
Excusés :	22
QUORUM	9
Votants	11

SÉANCE DU 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du neuf mars à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 2 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, DEGERS Laurence, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, MALRIC Line, membre suppléant, GILLON Christophe, membre suppléant, CAZALOT Christian, membre suppléant

Étaient représentés :

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, ESCOBEDO André, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant,

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/12 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au SDIS 31 ;

Vu la délibération n°2025/070 du conseil d'administration du SDIS du 7 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal ;

12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Vu la délibération n°2025/187 du conseil d'administration du SDIS du 1^{er} décembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal ;

Vu la délibération n°2023/199 du Conseil d'Administration du SDIS du 11/12/2023 approuvant la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique par le SDIS 31 à compter de l'exercice 2023 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2021 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2023 fixant la liste des collectivités territoriales, des groupements et des services d'incendie et de secours admis à expérimenter le compte financier unique ;

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal du SDIS 31 ;

Le compte financier unique de l'exercice budgétaire 2025, budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 3 945 828,68 €
Résultat antérieur reporté : 28 973 622,08 €
Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2025 : 32 919 450,76 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice : - 5 020 551,03 €
Résultat antérieur reporté : 13 407 996,70 €
Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2025 : 8 387 445,67 €

Restes à réaliser Dépenses : 17 991 019,03 €
Restes à réaliser Recettes : 731 270,20 €
Résultat cumulé (déficit) au 31/12/2025 : - 8 872 303,16 €

Affectation du résultat

Compte tenu

- du besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 8 872 303,16 €,
- du résultat cumulé de la section de fonctionnement, qui s'élève à 32 919 450,76 €,

il est proposé au conseil d'administration :

- de financer la section d'investissement par affectation du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 8 872 303,16 € (ligne codifiée 1068),
- d'affecter le solde du résultat de la section de fonctionnement en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée 002) pour un montant de 24 047 147,60 €.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour un montant de + 8 387 445,67 € fait l'objet d'une inscription en section d'investissement (ligne codifiée 001).

ENTENDU le rapport Jean-Jacques FERRIER, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

CONSTATANT que le compte financier unique 2024 du budget principal se caractérise par :

- un besoin de financement de la section d'investissement qui s'élève à 8 872 303,16 €,
- un résultat cumulé de la section de fonctionnement, qui s'élève à + 32 919 450,76 €,

APRÈS en avoir délibéré ;

12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., Identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité,

DÉCIDENT :

- de financer la section d'investissement par affectation du résultat de la section de fonctionnement pour 8 872 303,16 € (ligne codifiée 1068),
- d'affecter le solde du résultat de la section de fonctionnement en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée 002) pour un montant de 24 047 147,60 €,
- d'inscrire le résultat d'exécution de la section d'investissement pour un montant de + 8 387 445,67 € en solde d'exécution reporté de la section d'investissement (ligne codifiée 001).

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



12 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex